



# INFO

mercredi, le 15 juin 2022

## Réponse aux points soulevés par la direction

### Dans sa communication du 14 juin 2022, la direction des tpg soulevait différents points, auxquels le SEV-TPG veut répondre :

- Si la crise covid a engendré « un contexte économique défavorable [...] malgré un soutien financier exceptionnel de l'Etat de Genève et de la Confédération », pourquoi ce soutien n'a pas couvert l'intégralité du déficit 2021 ?
- La direction affirme que « les salaires ont été assurés et les annuités et les primes de fidélité ont été maintenues ». Premièrement, le blocage des salaires ou des mécanismes salariaux n'a jamais été évoqué par la direction des TPG. Deuxièmement, il n'existe pas d'annuités aux TPG. Les annuités constituent une augmentation de salaire annuelle. Aux TPG, les augmentations d'échelons cessent d'être annuelles après l'échelon 12. La prime de fidélité cesse également d'augmenter lorsqu'elle atteint le montant équivalent à l'échelon 12 de la classe de fonction. Tous les salaires n'ont donc pas « continués à augmenter à travers ces mécanismes ».
- La prime unique de CHF 500.- a effectivement été proposée par la direction des TPG lors des échanges sur l'indexation des salaires 2022, à la place de l'indexation. Ce point ne fait pas débat.
- Les « discussions sur l'indexation des salaires pour l'année 2023 » n'ont jamais été remises en question, puisque celles-ci sont garanties par l'article 23 alinéa 2 du statut du personnel. Il est d'ailleurs curieux que la direction des TPG ait déjà agendé une rencontre pour décembre 2022, sachant que l'indexation des salaires est automatique si les résultats financiers de l'entreprise le permettent. Doit-on s'attendre, à nouveau, à des comptes déficitaires « malgré un soutien financier exceptionnel de l'Etat de Genève et de la Confédération » ?
- La direction aime répéter que « la comparaison entre l'évolution de l'indice genevois des prix à la consommation et les indexations octroyées depuis l'année 2010 présente un solde positif de +0.2% en faveur du personnel des TPG ». Nous rappelons que l'indexation se fait d'année en année. Rien n'indique que la décennie précédente doit être prise en compte. Par ailleurs, pourquoi 2010 ? Pourquoi pas 2000 ? Parce que le solde serait alors négatif et que cet argument ne fonctionnerait pas.
- La direction se dit ouverte au dialogue. Nous le sommes aussi. Si celle-ci accepte les revendications du personnel, le préavis de grève sera aussitôt retiré.



Deviens, toi aussi membre du SEV maintenant et nous défendrons tes intérêts !

Tu décides!

[sev-online.ch/adherer](https://sev-online.ch/adherer)

Aurélie Lelong  
secrétaire syndicale  
Direct +41 22 731 60 11  
Mobile +41 79 406 09 68  
[aurelie.lelong@sev-online.ch](mailto:aurelie.lelong@sev-online.ch)

Secrétariat régional Genève  
TPG - Permanence Genève  
Rue Terreaux-du-Temple 6  
1201 Genève

Téléphone +41 22 731 60 11  
[sev-geneve@sev-online.ch](mailto:sev-geneve@sev-online.ch)  
[www.sev-online.ch](http://www.sev-online.ch)